

Décision de répartition des bourses Erasmus+
pour la mobilité étudiante 2025/26 à l'INSA Lyon
Pour la CONVENTION ERASMUS+ 2025

Valable pour toute mobilité débutant au plus tôt au 1er juin 2025

Important : la bourse Erasmus+ est divisée en plusieurs parties:

1 montant de base (pour tous) en fonction de la durée et du pays de destination

1 montant complémentaire pour le transport (pour tous) en fonction de la distance et du mode de transport

1 montant facultatif d'inclusion en fonction de critères spécifiques (pour les mobilités longues seulement)

MONTANT DE BASE			€/Etudiant		
Destination	Durée	Statut	Montant mensuel Groupe 1*	Montant mensuel Groupe 2 et 3*	Bourse Erasmus+ calcul montant
EUROPE (Suisse*** et Royaume-Uni inclus)	+ de 60 jours	Tous	15,33 €	13,67 €	<i>Montant journalier arrondi indicatif**</i>
	ETUDES 1 SEMESTRE/ 1 AN	Echange/DD/ AE2	460 €	410 €	Montant mensuel. Le montant total sera calculé au jour près, en fonction des dates finales du Certificat final fourni
	STAGE minimun 60 jours	2d cycle ou FIMI	610 €	560 €	Montant mensuel. Durée forfaitaire attribuée en fonction de la durée totale du stage**** (allocation partielle, voir tableau ci-dessous)
Europe pour Mobilités courtes, et BIP	De 5 jours à 30 jours	Mobilités courtes : Ingénieur ou Doctorant - <i>sous réserve de fonds suffisants</i>	Tous: 79 € / jour jusqu’au 14ème jour de mobilité et 56 € / jour du 15ème au 30ème jour de mobilité. (pas de complément moins d'opportunités)	5 jours financés (sauf doctorants, durée plus longue possible) Attention, seules les mobilités courtes avec un transport éco- responsable sont éligibles	Montant journalier
** Attention à bien faire le calcul avec le montant mensuel/30 jours par mois pour avoir le total exact de l'allocation, car le montant journalier indiqué est un montant arrondi					

* GROUPES PAYS

Pays du Groupe 1

Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark (Groenland inclus), Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède. Inclus aussi Pays partenaires Région 14 : Suisse*** et Royaume Uni (+ Iles Féroé pour les stages, rattachées au Danemark)

Pays du Groupe 2/3

Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie
Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie
Inclus aussi Pays partenaires Région 5: Andorre, Monaco, Saint Marin, Cité du Vatican

*** Pour la Suisse, la bourse Erasmus+ ne sera donnée que lorsque le partenaire ne fournit pas la bourse Suisse SEMP.

COMPLEMENT TRANSPORT

Ce complément vaut pour toutes les destinations et toutes les durées

Moyen de transport STANDARD	Moyen de transport ECO RESPONSABLE	
10 à 99 km : 28 €	10 à 99 km : 56 €	
100 à 499 km : 211 €	100 à 499 km : 285 €	
500 à 1999 km : 309 €	500 à 1999 km : 417 €	
2000 à 2999 km : 395 €	2000 à 2999 km : 535 €	
3000 à 3999 km : 580 €	3000 à 3999 km : 785 €	
4000 à 7999 km : 1 188 €	4000 à 7999 km : 1 188 €	
plus de 8000 km : 1 735 €	plus de 8000 km : 1 735 €	
	+	
	Pour le temps de trajet des mobilités longues, des jours de voyage supplémentaires sont financés (sur la base du tarif journalier) - jusqu'à 499km : 4 jours - au delà : 6 jours	
		Pour le calcul de la distance, seul le calculateur officiel Erasmus+ fait foi, en prenant la distance entre l'établissement d'origine et l'établissement de destination. https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/resources-and-tools/distance-calculator

COMPLEMENTS pour étudiants ayant moins d'opportunités (sur justificatif)

1 - Complément pour boursiers CROUS Echelons 6-7	250€ par mois de mobilité financée (à calculer sur la durée journalière financée)	NB : Montant pour les mobilités longues seulement
2 - Complément sur critères zones ZRR - Zones de Revitalisation Rurales, QPV -Quartiers prioritaires de la ville	Montant sur frais réels	
3 - Complément situation de handicap (MDPH ou ALD)		
4 - Complément Handicap: dossier spécifique à remplir (avenant à la convention principale)		

Le 1, 2 3 ne sont pas cumulables, mais le 3 et le 4 le sont. Si utilisation du 4, le 3 est obligatoire.

STAGES SEUILS REMUNERATION

Seuil d'indemnité/rémunération net maximum pour les stages pour être éligible :

Si groupe 1 (G1): 1000 €/mois

Si groupe 2/3 (G2-3): 850 €/mois

Par défaut, le montant pris en compte est celui indiqué sur la convention de stage (qu'il soit indiqué en brut ou en net).

Pour que le montant net puisse être pris en compte (si le montant de référence est indiqué en brut et que des charges sont prélevées sur cette indemnité de stage dans le pays d'accueil), il est obligatoire de fournir un document officiel sur lequel ce montant net est indiqué (attestation signée de l'employeur).

STAGES DUREE FORFAITAIRE de l'allocation

**** Une durée forfaitaire est accordée en fonction de la durée effective du stage et du seuil de rémunération comme détaillé ci-dessous:

	Seuil d'indemnité MAXIMUM Groupe 1 = 1000€ /Groupe 2 = 850€		Seuil d'indemnité MAXIMUM Groupe 1 = 500€ /Groupe 2 = 425€	
Entre 2 et 2,9 mois	2 mois financés	soit 60 jours	2 mois financés	soit 60 jours
Entre 3 et 3,9 mois	2,5 mois financés	soit 75 jours	3 mois financés	soit 90 jours
Entre 4 et 4,9 mois	3 mois financés	soit 90 jours	4 mois financés	soit 120 jours
Entre 5 et 5.9 mois	3,5 mois financés	soit 105 jours	5 mois financés	soit 150 jours
A partir 6 mois	4,5 mois financés	soit 135 jours	6 mois financés	soit 180 jours

PAIEMENT ALLOCATION

Il sera réparti comme suit:

80% au début de la mobilité, après réception du dossier complet (KIT de mobilité : contrat de mobilité + LA + attestation d'arrivée).

20% après le retour de mobilité, après réception de tous les documents justificatifs obligatoires.

Pour les mobilités courtes et BIP, un paiement unique correspondant à 100% de l'allocation sera versé après réception de tous les documents justificatifs obligatoires au retour de la mobilité.

En cas de transport éco responsable, le montant éco sera inclus dans le calcul au moment du solde, après réception des justificatifs A/R

Le montant exact de la bourse sera ajusté en fin de mobilité selon les dates du certificat final

DUREE ALLOCATION

Pour les ETUDES "SMS" l'allocation sera totale, pour les STAGES "SMP-SMT", l'étudiant sera allocataire partiel et recevra une allocation forfaitaire.

Avertissement: En fin d'année scolaire, l'INSA Lyon se réserve le droit de refuser l'octroi d'une bourse de stage ou d'une bourse de mobilité courte/BIP si l'enveloppe globale fournie par l'agence Erasmus+ était dépassée.

Signature:
Corinne Gran lafrate